

Avis adopté

Séance plénière du 28 janvier 2026

Lutter contre les pollutions diffuses pour préserver la biodiversité

Déclaration du groupe Agriculture

Engagés dans la transition agroécologique, les agriculteurs expérimentent et apportent sur le terrain des solutions à la lutte contre le changement climatique, au développement de la biodiversité, à une utilisation raisonnée des intrants, à la gestion et au stockage de l'eau... La Profession agricole a entendu les attentes qui lui sont adressées et les objectifs généraux posés par l'Union Européenne et la France dans un objectif de lutte contre le changement climatique, de préservation de l'environnement et de la biodiversité et de neutralité carbone en 2050 ; les agriculteurs sont depuis longtemps à pied d'œuvre pour y répondre... à condition que les spécificités de l'activité agricole soient respectées et qu'ils aient le soutien financier, technique et politique qu'impose cet enjeu.

Notre capacité à relever ces défis repose en effet largement sur la compétitivité des exploitations agricoles et leurs investissements pour assurer leur potentiel productif et leur résilience.

Si le groupe partage les ambitions de cet avis, et notamment renforcer la recherche scientifique, prévenir les pollutions, atténuer les impacts et réparer les dommages, il ne peut soutenir les dispositifs concrets prévus par les préconisations.

Malgré l'écoute des rapporteurs et la qualité des échanges menés en commission, le groupe de l'agriculture estime que l'ensemble des préconisations proposées dans cet avis ne tiennent pas compte de la réalité économique des exploitations agricole ni des enjeux géopolitiques, intra-européens et internationaux.

Le groupe regrette plus particulièrement deux préconisations qui apportent de nouveaux empêchements aux enjeux de souveraineté de l'agriculture française.

Le groupe est opposé à toute augmentation de la redevance pollutions diffuses, proposée dans la préconisation n°13 mais propose la réalisation d'une réelle évaluation de l'efficacité de l'utilisation des moyens disponibles dans les agences de l'eau et d'un meilleur usage des moyens déjà existants.

Le groupe dénonce également la diminution du financement des objectifs fondamentaux de la PAC, soutenue par la préconisation n°14 et demande des financements, hors PAC pour une préservation renforcée de l'environnement.

Le groupe s'est abstenu.